

ANNEXE 2019.08 CONCERTS PRIVES NESCAFE STAR

REGLEMENT JEU SMS TNTV2019

ARTICLE 1 : ORGANISATION

TAHITI NUI TELEVISION / TNTV (l'Organisateur) dont le siège social est situé quartier de la mission à Papeete, Tahiti, organise, du 2 au 29 août 2019 inclus, un jeu SMS du nom de 'CONCERTS PRIVES NESCAFE STAR'.

ARTICLE 2 : PRINCIPE DU JEU

Dans le cadre du programme télévisé Nescafé Star, 4 concerts privés sont organisés et diffusés en direct sur l'antenne de TNTV.

4 candidats se produisent lors de chaque concert privé, soit 16 candidats au total.

Pour soutenir leur candidat préféré, les téléspectateurs sont invités à voter par SMS 6 jours avant chaque concert et pendant les concerts.

Le participant envoie un SMS avec le mot clé NES + n°1 ou 2 ou 3 ... jusqu'à 16, au numéro 7500 pendant la période du jeu afin de voter pour son candidat préféré, comme suit :

- **Concert du 8 août :**
 - Vote du 2 au 8 août
 - Candidats NES 1, 2, 3 et 4
- **Concert du 15 août :**
 - Vote du 9 au 15 août
 - Candidats NES 5, 6, 7 et 8
- **Concert du 22 août :**
 - Vote du 16 au 22 août
 - Candidats NES 9, 10, 11 et 12
- **Concert du 29 août :**
 - Vote du 23 au 29 août
 - Candidats NES 13, 14, 15 et 16

Les votes seront donc possibles pendant la diffusion en direct des 4 concerts, et ce, jusqu'à ce que le présentateur clôture la période de vote en fin d'émission.

A la fin de chaque période de jeu, TNTV tire au sort le nom d'un gagnant parmi tous les votants.

TNTV effectue ce tirage au sort à l'aide d'un logiciel informatique spécifique pour désigner le gagnant, à la fin de la période du jeu.

ARTICLE 3 : DOTATIONS

Les dotations sont les suivantes :

- **Concert du 8 août :** Un Smartphone Samsung Galaxy S10e d'une valeur de cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix francs toutes taxes comprises (114 990 CFP TTC).

- **Concert du 15 août** : Une Smart TV Led 32p HITACHI d'une valeur de 45 000 CFP + une enceinte portable Bluetooth Karaoke ELTAX d'une valeur de 29 990 CFP soit une valeur totale de soixante quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix francs toutes taxes comprises (74 990 CFP TTC).
- **Concert du 22 août** : Une enceinte portable PLS 12", livrée avec 2 micros à main sans fil, d'une valeur de soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix francs toutes taxes comprises (75 990 CFP TTC).
- **Concert du 29 août** : Deux tablettes Samsung Galaxy Tab E 9'6 d'une valeur totale de cinquante mille deux cent vingt francs toutes taxes comprises (50 220 CFP TTC).

Dans l'hypothèse où le lot ne peut être fourni au gagnant par le partenaire commercial du jeu (Vini, Tahiti Automobile ou Nestlé) et partenaire de TNTV, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou pour cas de force majeure, TNTV fera son possible pour demander à son partenaire commercial de remplacer ledit lot par un autre lot d'une valeur équivalente.

ARTICLE 5 : PARTICIPATION AU JEU

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve par le gagnant, du règlement des jeux SMS 2019 (www.tntv.pf) et qui peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.tntv.pf/jeux/>

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société organisatrice, TNTV, y compris leurs ayants droits, ainsi que le personnel des entreprises partenaires du jeu.

ARTICLE 6 : DEPOT DU REGLEMENT

Le Règlement Général des jeux SMS 2019 et l'annexe du jeu CONCERTS PRIVÉS NESCAFE STAR sont disponibles au siège de TNTV et déposé chez Me LEHARTEL Gérard, huissier de justice à Papeete. Ces documents sont également accessibles sur www.tntv.pf.